

À une rencontre ordinaire du COMITÉ CONSULTATIF du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy dûment convoquée et tenue à distance pour tous les membres, ce vingt-troisième jour du mois de septembre deux mille vingt, formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Galvani, à 16 h, à laquelle sont présents :

LES DIRECTIONS GÉNÉRALES ADJOINTES ET DIRECTIONS DE SERVICE

Ginette Masse	Directrice générale adjointe
Laurent Cabana	Directeur général adjoint
Patricia Hinse	Directrice par intérim du Service des ressources financières
Martin Samson	Directeur du Service des ressources humaines
Stéphane Ayotte	Directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information
Sophie Houle	Directrice des Services éducatifs
Christine Linteau	Directrice des Services éducatifs – Formation professionnelle, adultes et Service aux entreprises
Élyse Giacomo	Secrétaire générale

MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF

Mathieu Tremblay	Représentant du personnel enseignant
Mélody Ionescu-Jourdan	Représentante du personnel professionnel
Annie Dubois	Représentante des directions d'établissement
Louise Carle	Représentante du personnel d'encadrement
Jean-Michel Hamelin	Représentant du Comité de parents

Aucune représentation du personnel de soutien à cette rencontre.

CONSTATATION DU QUORUM

Madame Élyse Giacomo, secrétaire générale, constate le quorum.

Monsieur Luc Galvani, président, souhaite la bienvenue aux membres du comité.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR LUC GALVANI, DIRECTEUR GÉNÉRAL,
d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

165-CC/20-09-23

166-CC/20-09-23

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE ORDINAIRE DU 26 AOÛT 2020

IL EST PROPOSÉ PAR LUC GALVANI, DIRECTEUR GÉNÉRAL,
d'adopter le procès-verbal tel que rédigé.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ TRANSITOIRE ET DU COMITÉ CONSULTATIF

Suite au lancement de consultation du Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs, des travaux ont eu lieu et une révision de ce document a été effectuée par chaque direction de service. Le sujet est à l'ordre du jour ce soir.

167-CC/20-09-23

RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE POUVOIRS – RETOUR DE CONSULTATION ET ADOPTION

- La dernière version du Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire date de 2014.
- Le projet de loi 40 a aboli le gouvernement local, il n'y a donc plus d'instance politique.
- Le changement de gouvernance amène la révision de nos règlements, dont celui qui traite de la délégation de pouvoirs.
- Afin de bien baliser le mandat d'un conseil d'administration qui a un rôle de surveillance et de contrôle, et afin d'assurer une certaine uniformité entre les centres de services scolaires du Québec, la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ) a reçu le mandat de produire un cadre de référence du Règlement de délégation de pouvoirs.
- Celui-ci a été validé par Morency avocats.
- La proposition de la FCSSQ s'appuie sur un équilibre dans la répartition des pouvoirs entre le conseil d'administration et les gestionnaires.
- Les directions de services ont travaillé à la révision de ce cadre de référence et les consultations auprès du comité consultatif de gestion et du comité consultatif de notre centre de services scolaire se sont tenues entre le 26 août et le 11 septembre 2020.
- Le Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs sera présenté aux membres du futur conseil d'administration qui pourrait souhaiter revoir certaines dispositions. Il est prévu que ce conseil adopte le règlement en octobre prochain.

Je soussigné, Luc Galvani, directeur général, après présentation du dossier par Élyse Giacomo et analyse, prend la décision suivante :

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT la fin du mandat des commissaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires qui prévoit que le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la Loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires du 8 février au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions le 14 mai 2020 qui prolonge jusqu'au 15 octobre 2020 les fonctions dévolues au directeur général et prévues à l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

CONSIDÉRANT la nécessité de réviser le Règlement de délégation de pouvoirs considérant les changements apportés à la gouvernance scolaire par le projet de loi 40;

CONSIDÉRANT le cadre de référence proposé par la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ) et la validation juridique effectuée par Morency avocats;

CONSIDÉRANT les travaux de révision effectués par la direction générale et les directions de service;

CONSIDÉRANT le processus de consultation auprès du comité consultatif de gestion;

CONSIDÉRANT les discussions en comité consultatif;

CONSIDÉRANT l'accord de tous les membres du comité consultatif;

j'adopte le Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs tel que modifié suite aux consultations.

168-CC/20-09-23

BUDGET – ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

- La croissance des ressources budgétaires allouées pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire public est importante. Ces nouveaux investissements permettront d'offrir davantage de services aux élèves de la formation générale des jeunes, et certaines mesures permettront d'améliorer les services en formation générale des adultes ainsi qu'en formation professionnelle.
- Les efforts se sont multipliés au cours de l'année 2019-2020 afin de trouver des solutions pour améliorer notre résultat budgétaire. Ces travaux, liés au plan de

redressement pour retrouver l'équilibre budgétaire d'ici le 30 juin 2023, ont permis de réduire les dépenses de près de 1,7 M\$.

- Les coûts associés aux opérations du Complexe multi-disciplinaire les Estacades sont estimés à 1,8 M\$.

Je soussigné, Luc Galvani, directeur général, après présentation du dossier par Patricia Hinse et analyse, prend la décision suivante :

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT la fin du mandat des commissaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires qui prévoit que le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la Loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires du 8 février au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions le 14 mai 2020 qui prolonge jusqu'au 15 octobre 2020 les fonctions dévolues au directeur général et prévues à l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation du Québec son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2020-2021;

CONSIDÉRANT ce budget pour l'exercice 2020-2021 qui prévoit un déficit des dépenses qui excèdent les revenus de 3 528 144 \$;

CONSIDÉRANT ce déficit d'exercice qui excède de 3 528 144 \$ la limite d'appropriation de l'excédent accumulé, représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2019, exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que de la subvention de financement à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux au 30 juin 2019;

CONSIDÉRANT la demande faite au ministre de l'Éducation du Québec, le 11 septembre dernier, d'autoriser le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy d'adopter un budget déficitaire ;

CONSIDÉRANT l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables avant exemption qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention d'équilibre établie au montant de 14 223 645 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2020-2021;

CONSIDÉRANT le produit de la taxe scolaire au montant de 13 238 245 \$, établi en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 69 619 481 \$, et :
- un nombre de 63 917 immeubles imposables de plus de 25 000 \$.

CONSIDÉRANT l'engagement du centre de services scolaire à préserver les services d'aide à l'élève et à assurer une saine gestion des fonds publics;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité de répartition des ressources ainsi que du Comité consultatif de gestion;

CONSIDÉRANT les discussions en comité consultatif;

CONSIDÉRANT l'accord de tous les membres du comité consultatif;

j'adopte et transmets le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 259 571 961 \$ et des dépenses 263 100 105 \$, sous réserve de l'acceptation de notre demande de budget déficitaire, au ministre de l'Éducation du Québec.

169-CC/20-09-23

CALENDRIER SCOLAIRE DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES – ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 – RETOUR DE CONSULTATION ET ADOPTION

- Les consultations ont été menées auprès des différentes instances et la proposition finale du calendrier scolaire 2021-2022 est déposée pour adoption.

Je soussigné, Luc Galvani, directeur général, après présentation du dossier par Ginette Masse et analyse, prend la décision suivante :

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT la fin du mandat des commissaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires qui prévoit que le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la Loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires du 8 février au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions le 14 mai 2020 qui prolonge jusqu'au 15 octobre 2020 les fonctions dévolues au directeur général et prévues à l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

CONSIDÉRANT la période de consultation tenue de janvier à septembre 2020;

CONSIDÉRANT les discussions en comité consultatif;

CONSIDÉRANT l'accord de tous les membres du comité consultatif;

j'accepte la proposition du calendrier scolaire 2021-2022 pour la formation générale des jeunes.

170-CC/20-09-23

RAPPORTS DU COMITÉ DE VÉRIFICATION – MAI ET JUIN 2020

- Vérification des chèques et des frais de séjour et de déplacement pour les mois de mai et juin 2020.
- Vérification de deux contrats.

Je soussigné, Luc Galvani, directeur général, après présentation du dossier par Patricia Hinse et analyse, prend la décision suivante :

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT la fin du mandat des commissaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires qui prévoit que le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la Loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires du 8 février au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions le 14 mai 2020 qui prolonge jusqu'au 15 octobre 2020 les fonctions dévolues au directeur général et prévues à l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

CONSIDÉRANT la rencontre du Comité de vérification du 2 septembre 2020;

CONSIDÉRANT la vérification de tous les documents des mois de mai et juin 2020;

CONSIDÉRANT les discussions en comité consultatif;

CONSIDÉRANT l'accord de tous les membres du comité consultatif;

je prends acte des rapports pour les mois de mai et juin 2020.

COMMUNICATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

- Fédération des centres de services scolaires du Québec : nomination d'un nouveau PDG au cours des prochains jours.
- Covid-19 :
 - Nous avons 2 cas, une TES et un conseiller pédagogique à ce jour.
 - Il y a des retraits temporaires d'élèves pour présence de symptômes.
 - Nous validons actuellement les besoins techniques pour les écoles.
 - 1 300 appareils sont attendus en septembre.
- Investissements : nous faisons affaire avec différents prestataires pour les chargés de projets. Un contrat de 299 000 \$ a été accordé à une firme à cet effet, car un contrat venait à échéance le 30 septembre.
- Remerciements aux membres du comité consultatif.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis – Mai et juin 2020.
- Liste des frais de séjour et déplacement – Mai et juin 2020.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 16 h 49, LUC GALVANI, DIRECTEUR GÉNÉRAL, propose de terminer la rencontre.



LUC GALVANI
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL



ÉLYSE GIACOMO
LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE